

VILLE DE BRUXELLES

Régie foncière & Affaires économiques
Section Gestion financière de l'espace public
Commerce



STAD BRUSSEL

Vastgoedregie & Economische zaken
Sectie Financieel beheer van de openbare ruimte
Handel

Réf. Farde e-Assemblées : 2524601

N° OJ : 31

Projet d'Arrêté - Conseil du 22/05/2023

Objet : Asbl "Womenpreneur".- Subside 2023 : 33.950,00 EUR.

Le Conseil communal,

Vu les articles 93 et 117 de la nouvelle loi communale;

Vu la loi du 14 novembre 1983 relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions;

Vu la délibération du Conseil communal du 17 décembre 2001 y relative;

Vu la délibération du Conseil communal approuvant le budget pour l'exercice budgétaire de 2023;

Vu les crédits inscrits à l'article 85109/33202 du budget ordinaire de l'exercice budgétaire de 2023;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

DECIDE :

Article unique : Octroyer un subside pour un montant de 33.950,00 EUR à l'article 85109/33202 du budget ordinaire 2023 à l'ASBL Womenpreneur, pour l'organisation de "Womenpreneur Market Awards" et "Womenpreneur Market" en 2023.

Annexes :

